



Grand-Rue 51  
Case postale  
1702 FRIBOURG / FREIBURG

Tél. 026 / 305 22 24  
Fax 026 / 305 22 22

**DEMANDE D'UN PERMIS DE CHIEN  
POUR UN NOUVEAU PROPRIETAIRE  
2010**

Tous les propriétaires qui se sont déjà acquittés de l'impôt sur les chiens recevront automatiquement une facture durant le premier trimestre de l'année. Aucune demande de permis ne doit être déposée.

En revanche, si vous sollicitez un permis pour l'année en cours et que vous n'en aviez pas auparavant, veuillez remplir la présente formule.

Monsieur  Madame

No débiteur : \_\_\_\_\_  
(Interne)

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
N° de puce (Microchip) : \_\_\_\_\_  
Rue no : \_\_\_\_\_  
Numéro postal et domicile : \_\_\_\_\_  
Commune politique : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Date de la demande : \_\_\_\_\_

Une facture vous parviendra. Sans nouvelle de votre part, vous recevrez, chaque année, une facture relative à l'impôt sur les chiens.

**PREFECTURE DE LA SARINE**

Cette formule doit être remise à la Préfecture de la Sarine, à l'agent ou au secrétariat communal

(Interne)

No du contrat : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_ Visa : \_\_\_\_\_

Facture envoyée le : \_\_\_\_\_